

KARATE CLUB DE TRAPPES

CHARTRE DU CLUB

Les arts martiaux japonais contiennent des techniques qui visent à attaquer ou se défendre aux moyens de différentes parties du corps. Ce sont des arts qui se pratiquent dans la paix et l'harmonie.

Les enseignants et les bénévoles de la section accompagnent votre (vos) enfant(s) ou bien vous-même durant l'année scolaire.

Toutefois, il est impératif que cette charte soit respectée par tous les membres pratiquants ainsi que leur famille. Les cours doivent être suivis dans une excellente harmonie, pour le respect et le bien-être de tous.

1. Une désinscription en cours de saison avec un remboursement au prorata peut être accordée uniquement en cas de déménagement ou de problème de santé du pratiquant (un justificatif sera demandé).
2. J'arrive 5 minutes avant le début du cours, accompagné de mes parents ou de la personne référente qui attendent avec moi l'arrivée du Maître ou l'ouverture du Dojo.
3. Je ne m'autorise pas à rentrer dans la salle du Dojo, si le cours précédent n'est pas terminé.
4. A la fin du cours, j'attends l'arrivée de mes parents ou de la personne référente avec mon professeur et je ne m'autorise pas à sortir seul sauf accord parental.

Attention : le club n'est responsable des adhérents qu'à partir de la prise en charge par l'enseignant et ce, jusqu'à la fin du cours. En aucun cas, le club ne pourra être rendu responsable des problèmes rencontrés par un adhérent après la fin du cours. Le cas échéant, le professeur pourra appeler la police pour qu'elle prenne en charge un enfant que les parents n'auraient pas récupéré dans un délai raisonnable à la fin du cours (moins de 10 minutes).

5. Les enseignants et les responsables de la section sont les seuls adultes admis dans le dojo lors des cours. Mes parents ou la personne référente m'attendent dans le hall du gymnase.
6. Pour éviter tout accident pendant les cours, je m'engage à écouter et suivre scrupuleusement les consignes et les demandes de l'enseignant.
7. Je m'équipe avec la tenue adéquate (mon kimono et une ceinture).
8. Les injures, coups, menaces, non-respect de mes coéquipiers, contestations répétées..., seront considérées comme une faute grave conduisant à une sanction ou une radiation des cours.
9. Je viens à tous les cours, le professeur fait la liste des absents à chaque séance. En cas d'absences répétées, je ne participe pas au passage de grade.
10. Je participe aux passages de grade dans l'année après avis de mes enseignants : si je réalise correctement les techniques requises, j'obtiens une nouvelle ceinture.
11. Les compétitions sont ouvertes aux adhérents à partir de la deuxième année de pratique. Je suis sélectionné par les professeurs en fonction de mes aptitudes sportives et de mon comportement durant les entraînements. Il est nécessaire le jour de la compétition d'avoir : passeport + licence + certificat médical.